

À une séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Jacques, tenue le mardi **2<sup>e</sup> jour de juillet deux mille treize**, à 19 h, *le lundi étant jour férié*, à laquelle sont présents :

Monsieur Pierre Beaulieu, maire

Madame Lise Desrosiers, conseillère.

Monsieur Pierre La Salle,  
Monsieur François Leblanc,  
Monsieur Jean-Luc Leblanc,  
Monsieur Claude Mercier, conseillers

Formant quorum sous la présidence du maire.

Monsieur Jean-Guy Cadieux, conseiller, étant absent.

Josée Favreau, directrice générale, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

---

Résolution n° 197-2013

**Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents que l'ordre du jour soit adopté en laissant le varia ouvert.

Résolution n° 198-2013

**Adoption des procès-verbaux**

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents que les procès-verbaux du 6 et 13 mai 2013 soient adoptés tels que rédigés.

Résolution n° 199-2013

**Approbation des comptes**

ATTENDU QUE le conseil municipal a vérifié la conformité des listes de comptes obtenues précédemment;

ATTENDU QUE la directrice générale atteste que les crédits budgétaires nécessaires sont disponibles en vertu des listes remises au conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Lise Desrosiers et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les listes des comptes soient acceptées :

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante;

QUE les déboursés effectués par la municipalité pour le mois de juin 2013, sont définis comme suit :

Liste des comptes payés du mois de juin 2013	511 235,11	\$
Liste des comptes payés par Accès D Desjardins	30 915,28	
Liste des comptes à payer	50 464,48	
<b>Total des déboursés du mois de juin 2013</b>	<b>592 614,87</b>	<b>\$</b>

QUE les déboursés au montant de **592 614,87 \$** soient acceptés, tels que rapportés à la liste des comptes.

### **Finances au 2 juillet 2013**

Fonds d'administration :

- Au folio 5959 à la Caisse Desjardins de la Nouvelle-Acadie

En placement : 300 000,00 \$

- Au compte courant : 458 667,74 \$

### **ADMINISTRATION**

#### **CORRESPONDANCE**

##### **Dépôt de la liste des correspondances**

La directrice générale a remis, pour information à chacun des membres du conseil, une liste des correspondances reçues à la Municipalité de Saint-Jacques au cours du mois de juin 2013.

Résolution n° 200-2013

##### **72<sup>es</sup> assises annuelles de la FQM**

Il est proposé par madame Lise Desrosiers et résolu à l'unanimité des conseillers présents que monsieur Pierre La Salle, conseiller, soit inscrit au congrès annuel de la FQM qui se tiendra au centre des congrès de Québec les 26, 27 et 28 septembre prochain.

QUE les dépenses d'hébergement, de repas et de transport soient remboursées sur remise de pièces justificatives. *(Crédits budgétaires disponibles à cet effet)*

Résolution n° 201-2013

Loisir et Sport Lanaudière

##### **Renouvellement adhésion**

Réception d'une correspondance concernant le renouvellement de la cotisation annuelle pour l'association Loisir et Sport Lanaudière au montant de 100 \$.

Il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents d'accepter le renouvellement au montant de 100 \$ pour l'année 2013-2014. *(Crédits budgétaires disponibles à cet effet)*

Résolution n° 202-2013

##### **Parc régional récréatif**

ATTENDU QUE la MRC de Montcalm a procédé au cours des derniers mois à l'achat d'un terrain à Saint-Calixte pour l'établissement d'un parc régional récréatif (règlement numéro 392, MRC de Montcalm);

ATTENDU QUE, pour effectuer cet achat, la MRC de Montcalm a procédé à un règlement d'emprunt au montant de 3 200 000 \$ (règlement numéro 391, MRC de Montcalm);

ATTENDU QUE, selon les articles 4 du règlement 392 et 11 du règlement 391, aucune municipalité de la MRC de Montcalm ne peut exercer le droit de retrait qu'accorde le troisième alinéa de l'article 188 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);

ATTENDU QUE la MRC de Montcalm a sciemment imposé à toutes les municipalités l'obligation de participer à l'établissement d'un parc régional récréatif et tout particulièrement, à son financement et à ses frais d'exploitation;

ATTENDU QUE l'emplacement de ce parc régional récréatif, situé au nord de Saint-Calixte et limitrophe à Rawdon et à la MRC de la Matawinie, ne représente aucun intérêt pour la Municipalité de Saint-Jacques;

ATTENDU QUE les frais de financement et d'opération représentent un fardeau fiscal important pour les citoyens de Saint-Jacques;

ATTENDU QUE, contrairement à l'article 1061 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1), tout règlement d'une MRC n'est pas soumis à l'approbation des personnes habiles à voter comme il est normalement fait lors d'un règlement d'emprunt d'une municipalité locale;

ATTENDU QUE le conseil municipal et la population de Saint-Jacques se sentent lésés dans leur droit de représentation et doivent subir les frais d'un équipement régional qui n'est d'aucune utilité pour la municipalité de Saint-Jacques;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents que le conseil municipal demande au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire :

De prendre en considération cette situation d'iniquité et de manque de transparence dans ce processus d'approbation de règlement d'emprunt;

De corriger cette lacune en obligeant que tout règlement d'emprunt soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter lorsqu'une MRC mentionne que les municipalités locales ne peuvent exercer le droit de retrait qu'accorde le troisième alinéa de l'article 188 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

QUE la directrice générale soit chargée d'acheminer la résolution numéro 202-2013 au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT), aux diverses instances gouvernementales, ainsi qu'aux municipalités situées sur le territoire de la MRC de Montcalm.

Résolution n° 203-2013  
Affichage d'un poste « Jacobin »  
**Brigadier scolaire**  
Municipalité de Saint-Jacques

ATTENDU QUE Monsieur Jacques Dion a démissionné de son poste de brigadier scolaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents qu'une offre d'emploi reliée au poste de brigadier scolaire soit publiée par le biais du bulletin municipal « Le Jacobin ».

Résolution n° 204-2013  
Certificat de la directrice générale  
Tenue du registre  
**Règlement #249-2013 (Emprunt, 1717, Chemin du Bas-de-l'Église Sud)**

Tenue du registre : 12 juin 2013  
Nombre de signatures reçues : 0

Il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents que le certificat préparé par la directrice générale suite à la tenue du registre le 12 juin dernier soit accepté.

QUE la directrice générale soit chargée d'acheminer le règlement numéro 249-2013 ainsi que tous les documents nécessaires au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) pour approbation.

Résolution n° 205-2013

**Réclamation de dommages**

**Solarium endommagé**

Demandeur : Madame Sylvie Lechasseur

25 rue Lapointe

ATTENDU QUE Madame Sylvie Lechasseur, propriétaire, et résidente au 25, rue Lapointe, à Saint-Jacques, s'adresse au conseil municipal dans sa correspondance datée du 31 mai 2013, concernant une réclamation de dommage pour un solarium endommagé, et ce, selon Madame Lechasseur, suite aux feux d'artifice du 25 janvier 2013 lors des festivités du Carnaval de Saint-Jacques.

ATTENDU QUE Madame Lechasseur réclame à la Municipalité de Saint-Jacques un montant de 972,20 \$ pour le remplacement du toit de son solarium de Paris;

ATTENDU QUE cette réclamation a été transmise à l'assureur de la Municipalité, pour étude, et que le montant de la franchise s'avère plus élevé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre La Salle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents que madame Sylvie Lechasseur soit informée que la Municipalité de Saint-Jacques souhaite régler directement à la réclamante, compte tenu des faits décrits précédemment, et qu'un chèque de 972,20 \$ sera émis par la Municipalité pour conclure le dossier.

Résolution n° 206-2013

**Offre de services – Élection générale municipale 2013**

**innovision+**

Municipalité de Saint-Jacques

ATTENDU QU'une proposition de services est reçue à la Municipalité de Saint-Jacques en date du 18 juin 2013, de la firme innovision+ pour l'expertise, le soutien technologique et la révision de la liste électorale en préparation pour les prochaines élections;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre La Salle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents d'accepter la proposition de la firme innovision+ au montant de 2 100 \$ pour l'impartition et services ainsi qu'un montant de 3 422,03 \$ plus taxes (le tout selon l'offre déposée en date du 18 juin 2013).  
*(Crédits budgétaires disponibles à cet effet)*

Résolution n° 207-2013

**Indicateurs de gestion**

Municipalité de Saint-Jacques

Il est proposé par madame Lise Desrosiers et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents que le rapport déposé et préparé par madame Josée Favreau, directrice générale, soit accepté et acheminé au ministère des Affaires municipales du Sport et du Loisir.

QUE Madame Favreau soit autorisée à signer le rapport.

Résolution n° 208-2013  
Correction de la résolution #142-2013  
**Achat d'un système de feux de chantier**

ATTENDU QU'il y a eu erreur dans la résolution numéro 142-2013, concernant le département budgétaire où la somme devait être créditée;

ATTENDU QU'il y a lieu de corriger cette faute en ajoutant le libellé suivant :

«QU'un montant total de 9 910,15 \$ taxes incluses soit affecté au fonds de roulement de la Municipalité de Saint-Jacques, et ce, pour une période de trois (3) ans, remboursable à partir de 2014».

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Luc Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents d'apporter la correction à la résolution numéro 142-2013.

QUE la présente résolution soit annexée à la résolution #142-2013 adoptée le 6 mai 2013.

Résolution n° 209-2013  
Loi sur les élections et les référendums  
dans les municipalités  
**Tarifification du personnel électoral**

Il est proposé monsieur Jean-Luc Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents que la résolution numéro 250-2009 soit abrogée et remplacée par la suivante, à savoir :

<b>Président :</b>	
Élection sans votation :	0,60/par électeur
Élection avec votation :	1,10/par électeur
Secrétaire d'élection :	¾ des honoraires du président
Adjointe président(e) d'élection :	½ des honoraires du président
<b>Bureau de vote (anticipation) : Tarif 2013 Chapitre E-2.2,a,580</b>	
Scrutateur : Formation	13
Jour de votation	92
Dépouillement	31
Secrétaire : Formation	13
Jour de votation	70
Dépouillement	31
<b>Bureau de vote :</b>	
Scrutateur : Formation	13
Jour de votation	130
Secrétaire : Formation	13
Jour de votation	100
<b>Primo</b>	100
Formation	13
<b>Table de vérification - Vote par anticipation :</b>	
Président(e) : Formation	13
Jour de votation	90
Membre : Formation	13
Jour de votation	70
<b>Table de vérification – Jour du vote :</b>	
Président(e) : Formation	13
Jour de votation	130
Membre : Formation	13
Jour de votation	100
Surtemps/Employé(e)s de bureau (bureau de révision)	1 ½/salaire

**PÉRIODE DE QUESTIONS (PREMIÈRE PARTIE).**

*Monsieur Pierre Beaulieu, maire, répond aux questions des contribuables présents.*

**TRAVAUX PUBLICS ET TRAVAUX ROUTIERS**

Résolution n° 210-2013  
Résultat de l'appel d'offres  
Pavage rue de Port-Royal  
**Demandes de prix sur invitation**

ATTENDU QUE des demandes de prix sur invitations ont été effectuées auprès d'entrepreneurs, dont les prix soumis sont les suivants :

Sintra inc.	47 596,78 \$
Maskimo Construction inc.	62 867,76 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre La Salle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents que le prix de l'entrepreneur Sintra inc., soit accepté au coût de 47 596,78 \$ taxes incluses, étant le plus bas soumissionnaire conforme, et que les travaux devront être réalisés d'ici le 15 août prochain.

Résolution n° 211-2013  
Résultat de l'appel d'offres  
Bordures de béton – Rue de Port-Royal  
**Demandes de prix sur invitation**

ATTENDU QUE des demandes de prix sur invitations ont été effectuées auprès d'entrepreneurs, pour des travaux de construction de bordures de béton dans le secteur de la rue de Port-Royal, dont les prix soumis sont les suivants :

Généreux Construction inc.	68 358,39 \$
Sintra inc. Lanaudière-Laurentides	68 711,94 \$
Terrassement BLR inc.	69 742,12 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre La Salle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents que le prix de l'entrepreneur Généreux Construction inc., soit accepté au coût de 68 358,39 \$ taxes incluses, étant le plus bas soumissionnaire conforme, et que les travaux devront être réalisés d'ici le 19 juillet 2013.

Résolution n° 212-2013  
Excavation Thériault inc.  
Contrat de déneigement  
***Dernier versement, saison 2012-2013***  
**Municipalité de Saint-Jacques**

Il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents que le dernier versement de 104 971,44 \$ (taxes incluses) soit payé à Excavation Thériault inc., étant donné que toutes les conditions du contrat ont été respectées pour la saison 2012-2013.

QUE monsieur Thériault soit informé qu'une facture lui sera acheminée au cours des prochaines semaines concernant la signalisation endommagée par les équipements au cours des opérations de déneigement.

Résolution n° 213-2013

**Achat de glissières de sécurité**

ATTENDU QUE monsieur Benoît Leblanc a procédé à des demandes de prix auprès de fournisseurs pour l'achat de glissières de sécurité;

ATTENDU QUE le fournisseur Les Clôtures spécialisées a présenté la plus basse soumission conforme au montant de 3 500 \$ (plus taxes);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Luc Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents que la soumission de Les Clôtures spécialisées au montant de 4 500 \$ (plus taxes), soit acceptée, pour l'achat de glissières de sécurité.  
(Crédits budgétaires disponibles à cet effet)

Résolution n° 214-2013

**Appel d'offres projet de prolongement de la rue Laurin**  
**Comité de sélection**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques s'est dotée d'une politique de gestion contractuelle, en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011;

ATTENDU QUE selon cette politique, la directrice générale doit former un comité de sélection pour tout appel d'offres relatif à des mandats de services professionnels;

ATTENDU QUE le comité doit être constitué avant le lancement d'un appel d'offres;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents que le comité de sélection pour l'appel d'offres concernant le projet de prolongement de la rue Laurin soit formé de madame Josée Favreau, monsieur Mathieu-Charles Leblanc, monsieur Simon Coulombe et madame Line Laporte.

Résolution n° 215-2013

Appel d'offres public

**Travaux de pavage – Diverses rues à Saint-Jacques**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques souhaite procéder à un appel d'offres public relativement au revêtement de béton bitumineux dans les rues de l'Acadie, Sainte-Anne, Chemin du Bas-de-l'Église Nord et Chemin du Ruisseau Saint-Georges Sud;

ATTENDU QUE l'estimation des travaux est supérieure à 100 000 \$ et que la Municipalité doit procéder par appel d'offres public;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Lise Desrosiers et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder par appel d'offres public pour des travaux de revêtement de béton bitumineux dans les rues de l'Acadie, Sainte-Anne, Chemin du Bas-de-l'Église Nord et Chemin du Ruisseau Saint-Georges Sud;

QUE les soumissions soient reçues au bureau de la municipalité jusqu'au 26 juillet 2013, à 11 h et que l'ouverture soit prévue à la Mairie de Saint-Jacques, au 16, rue Maréchal, à Saint-Jacques, à 11 h 01 le même jour.

QUE les soumissions soient demandées, par l'entremise du journal l'Action week-end, édition du 7 juillet 2013 et par le système électronique d'appel d'offres (SEAO) via l'Internet.

La Municipalité de Saint-Jacques ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues, ni à encourir aucune obligation, ni aucuns frais d'aucune sorte envers les soumissionnaires. Le présent appel d'offres est assujéti à la politique de gestion contractuelle de la Municipalité de Saint-Jacques.

Résolution n° 216-2013

**Décompte progressif no 13 - Dossier # : 151-P031025-0500**

Réfection des infrastructures des rues Saint-Jacques et du Collège

Il est proposé par monsieur Pierre La Salle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents que la recommandation de la firme Dessau concernant le paiement du décompte provisoire partielle des ouvrages #13 à être versé à l'entrepreneur Sintra inc., soit acceptée. Montant à verser 312 404,68 \$ (incluant les taxes), et ce, en lien avec les travaux de réfection des infrastructures des rues Saint-Jacques et du Collège, Saint-Jacques. (*Réf. au règlement #203-2010 - Réfection des infrastructures des rues Saint-Jacques et du Collège*)

**SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Résolution n° 217-2013

**Renouvellement de l'entente Croix -Rouge canadienne**

Services aux sinistrés

Municipalité de Saint-Jacques

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques et la Croix-Rouge canadienne ont signé une lettre d'entente pour l'organisation des services aux sinistrés dans le plan de sécurité civile municipale;

ATTENDU QUE par la présente, la Municipalité de Saint-Jacques accepte de participer chaque année à la collecte de fonds de la Croix-Rouge et s'engage à verser pour l'année 2013 une contribution de l'ordre de 0,15 \$ par habitant;

ATTENDU QUE l'entente entrera en vigueur à la date de signature pour une durée de trois (3) ans, et ce, renouvelable annuellement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Luc Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents que la Municipalité de Saint-Jacques autorise le versement d'une contribution de 610,35 \$ à la campagne de financement de la Croix Rouge canadienne.

QUE Madame Josée Favreau, directrice générale, et monsieur Pierre Beaulieu, maire, soient autorisés à signer l'entente pour et au nom de la Municipalité de Saint-Jacques.

**HYGIÈNE DU MILIEU**

Résolution n° 218-2013

Travaux usine d'épuration

**Paiement des honoraires professionnels**

Les Services EXP inc.

Il est proposé par madame Lise Desrosiers et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le paiement de la facture numéro 153525 au montant de 10 635,19 \$ taxes incluses, pour les services d'honoraires professionnels dans le dossier numéro JOL-00050977-A0, concernant les travaux de réfection de l'usine d'épuration (réf. facture #149358). (*Réf. résolution #072-2013*)



## **LOISIRS ET CULTURE**

Résolution n° 219-2013

### **Embauche de Marie-Pier Vaillancourt**

Animatrice au camp de jour

ATTENDU QU'un nombre important d'inscriptions a nécessité l'ajout d'un groupe supplémentaire au camp de jour 2013, et qu'à cet effet, la directrice générale a procédé à l'embauche d'une animatrice supplémentaire avant le début des activités;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Lise Desrosiers et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à l'embauche de madame Marie-Pier Vaillancourt, au poste d'animatrice au camp de jour 2013, et ce, selon les clauses décrites à l'intérieur de la politique salariale en vigueur et du guide d'emplois de la Municipalité de Saint-Jacques.

Résolution n° 220-2013

### **Demande d'aide financière**

Les Spectacles jacobins

ATTENDU QU'une demande supplémentaire est adressée à la Municipalité de Saint-Jacques pour un montant de 2 500 \$ pour l'événement des Spectacles jacobins sur le parvis de l'église;

ATTENDU QUE la Caisse Desjardins de la Nouvelle-Acadie a choisi de remettre aux Spectacles jacobins un montant pour le spectacle de Mes Aïeux et qu'elle refuse de contribuer aux autres événements;

ATTENDU QU'à cet effet Les Spectacles jacobins ont un manque à gagner de 2 500 \$, vu le désistement de la Caisse dans leur contribution;

ATTENDU QUE la demande transmise doit être effectuée au nom de la Fabrique de Saint-Jacques, puisqu'une municipalité ne peut subventionner un individu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre La Salle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents qu'un montant de 2 500 \$ soit remis à la Fabrique de Saint-Jacques, pour les frais reliés au spectacle du 16 août 2013 sur le parvis de l'église.

QUE ces frais soient remboursés à la Fabrique de Saint-Jacques sur remise de pièces justificatives;

QU'en 2014, s'il y a lieu, les demandes d'aide financière des Spectacles jacobins devront être effectuées au nom de la Fabrique de Saint-Jacques et parvenues à la Municipalité de Saint-Jacques au plus tard en septembre 2013.

Résolution n° 221-2013

Festival acadien de la Nouvelle-Acadie

Demande de droit de passage et d'affichage

**Randonnée de vélos du 10 août 2013**

ATTENDU QU'une demande a été reçue à la Municipalité afin d'obtenir la permission de tenir leur activité de randonnée de vélos le 10 août prochain et de circuler sur le territoire de la municipalité de Saint-Jacques;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Lise Desrosiers et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la demande du comité du Festival acadien de la Nouvelle-Acadie pour l'activité de vélos du 10 août 2013.

## **VARIA**

Résolution n° 222-2013  
Demande de commandite  
Publicité Journal l'Express de Montcalm  
**Ici Mon quartier, MRC de Montcalm**

Il est proposé par monsieur Pierre La Salle qu'un montant de 500,00 \$ soit voté pour participer au cahier promotionnel de la MRC Montcalm à paraître dans le journal l'Express de Montcalm, édition du 17 juillet 2013.

La proposition est rejetée puisque madame Lise Desrosiers, monsieur François Leblanc, et monsieur Claude Mercier votent contre la proposition.

***(Résultat du vote 3 pour et 3 contre)***  
*(Monsieur Jean-Luc Leblanc, conseiller, et M. Pierre Beaulieu votent pour)*

## **PÉRIODE DE QUESTIONS (DEUXIÈME PARTIE)**

Résolution n° 223-2013  
**Levée de la séance**

Il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents que la présente séance soit levée à 20 h 10.

Josée Favreau, g.m.a.  
Directrice générale

Pierre Beaulieu  
Maire